



Motion visant à revoir fondamentalement le projet d'aménagement de la Rue Gellé à Bonnevoie

Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

Considérant

- le projet de réaménagement de la Rue Gellé, voté au conseil communal du 22 avril 2022 pour un devis de 2.102.500 € avec les voix pour du DP et du CSV et les voix contre des groupes déi gréng, LSAP et déi lénk,
- la détérioration de la situation pour les piéton.nes, et notamment les élèves de l'école Gellé, par la suppression d'un passage piéton,
- le scellement supplémentaire de la surface par la destruction de l'espace vert avec pelouse et haie,
- la suppression de l'espace couvert pour vélos,
- l'occasion manquée d'améliorer la sécurité des piéton.nes et cyclistes, et d'agrandir l'espace vert et les terrasses,
- l'incompréhension et l'opposition des citoyen.nes face au projet actuel qui ne tient pas compte de leurs propositions,

invite le Collège échevinal

- d'arrêter les travaux et à revoir le projet de manière fondamentale et en concertation avec les citoyen.nes pour améliorer la qualité de vie aux alentours de l'école Gellé.

François Benoy, déi gréng Stad Lëtzebuerg
Conseil communal de la Ville de Luxembourg
17/10/2022